



HAL
open science

Entre français picard et latin, les usages linguistiques dans la documentation de Douai au XIIIe siècle.

Thomas Brunner

► **To cite this version:**

Thomas Brunner. Entre français picard et latin, les usages linguistiques dans la documentation de Douai au XIIIe siècle.. Internationale Jahrestagung des Forums Mittelalter der Universität Regensburg, 2015, Regensburg, France. hal-01872617

HAL Id: hal-01872617

<https://hal.science/hal-01872617>

Submitted on 18 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

NB : Version française de l'article T. Brunner, « Zwischen pikardischem Französisch und Latein : zum Sprachgebrauch in der diplomatischen Schriftlichkeit der Stadt Douai im 13. Jahrhundert », dans *Mittelalterliche Stadtsprachen*, Maria SELIG et Susanne EHRICH, éd., Ratisbonne (Forum Mittelalter – Studien, 11), 2016, p. 183-202. Les notes et les illustrations suivent la forme allemande ou sont dans cette langue.

Entre français picard et latin, les usages linguistiques dans la documentation de Douai au XIII^e siècle*.

La vie urbaine de Douai au Moyen Âge est bien connue des médiévistes francophones grâce à la monumentale étude que Georges Espinas lui a consacrée il y a un siècle¹. Cet historien positiviste avait su tirer parti d'une documentation exceptionnelle par l'abondance de ses fonds à partir du 13^e siècle pour dresser un vaste tableau de la vie institutionnelle et économique de la ville². L'historien du début du 21^e siècle y trouve un terrain privilégié pour étudier les scripturalités médiévales. Ce champ d'études ne s'est développé que relativement récemment chez les historiens français et le néologisme *scripturalité*, qui traduit *literacy* ou *Schriftlichkeit*, ne s'est diffusé que depuis 2010 environ³. Ma thèse a porté sur le fonctionnement et l'évolution de la scripturalité pragmatique à Douai au cours des 12^e et surtout 13^e siècles dans une perspective d'histoire sociale⁴. Depuis les travaux de Paolo Cammarosano, cette période passe pour être celle d'une *révolution de l'écrit*⁵. Mon travail a visé à comprendre comment ce phénomène s'était manifesté dans un lieu particulier, en l'occurrence un grand centre urbain. Le choix de Douai ne s'imposait pas seulement en raison de la richesse de ses fonds archivistiques, mais également parce que la ville passe pour avoir été l'un des foyers français de la vernacularisation des actes de la pratique⁶. La réflexion que nous allons mener ici se situe à la croisée entre ces deux considérations : elle visera à comprendre comment, dans une agglomération qui ne connaissait de tradition discursive administrative et juridique écrite qu'en latin, l'ancien français a pu « émerger » puis s'imposer

* Je remercie Klaus Grübl (Munich) pour la traduction allemande de ma contribution. Abréviations :ADN: Lille, Archives départementales du Nord ; AMD: Douai, Archives communales ; BMD: Douai, Bibliothèque municipale. – Le style de Pâques était utilisé à Douai au 13^e siècle, toutes les dates sont données ici dans le nouveau style.

¹ Georges Espinas, *La vie urbaine de Douai au Moyen Âge*, Paris 1913.

² Il a d'ailleurs édité plus d'un millier de textes douaisiens dans: ebd., Bd. 3, Idem, *Les finances de la commune de Douai des origines au XV^e siècle*, Paris 1902, S. 399-461, Idem u. Henri Pirenne, *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre, Première partie: Des origines à l'époque bourguignonne*, Bd. 2 (Deynze-Hulst), Brüssel 1909, S. 16-175. Les 494 actes en ancien français antérieurs à 1271 conservés à Douai ont été édités par Monique Mestayer et Thomas Brunner, et sont consultables en ligne: Plus anciens documents linguistiques de la France, hg. v. Martin-Dietrich Gleßgen (<http://www.rose.uzh.ch/docling/> [31/03/2016]).

³ Sur cette terminologie, nous renvoyons au Thesaurus on-line VOCES (Vocabulaire pour l'Étude des Scripturalités: <http://ea3400.unistra.fr/index.php?id=14386> [31/03/2016]). La version actuelle sera complétée dans les années à venir et son contenu validé par un comité scientifique international.

⁴ Thomas Brunner, *Douai, une ville dans la révolution de l'écrit du XIII^e siècle*, unveröffentlichte Dissertation, Universität de Strasbourg 2014 (dirigée par le Prof. Dr. Benoît-Michel Tock). Sur l'étude de la *scripturalité* dans une perspective d'histoire sociale, vgl. Pierre Chastang, *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier (XII^e-XIV^e siècle)*. Essai d'histoire sociale, Paris 2013.

⁵ Paolo Cammarosano, *Italia medievale. Struttura e geografia delle fonti scritte*, Roma 1991, Jean-Claude Maire Vigueur, *Révolution documentaire et révolution scripturaire: le cas de l'Italie médiévale*, in: *Bibliothèque de l'École des Chartes* 153 (1992), S. 177-185.

⁶ Serge Lusignan, *La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris 2004, S. 44-45. Pour une tentative de synthèse sur ce point à l'échelle de l'Occident, vgl. Thomas Brunner, *Le passage aux langues vernaculaires dans les actes de la pratique en Occident*, in: *Le Moyen Âge* 115 (2009), S. 52-58. Le 13^e siècle marque un tournant dans la promotion des vernaculaires partout en Occident (ebd., S. 37). Sur la ville comme espace communicationnel, vgl. *Kommunikation in mittelalterlichen Städten*, hg. v. Jörg Oberste, Regensburg 2007.

au 13^e siècle⁷. En d'autres termes : de quelle manière le milieu urbain douaisien fut-il propice à cette *Verschriftlichung* de la langue vernaculaire ? Après avoir replacé nos sources dans leur contexte, nous présenterons quelques réflexions d'une part sur les débuts de l'ancien français écrit, d'autre part sur la place respective du latin et du vernaculaire dans la documentation douaisienne jusqu'en 1300.

1. Une grande ville, deux langues écrites et trois « révolutions de l'écrit »

Caractéristiques urbaines de Douai

Au 13^e siècle, la ville flamande de Douai peut être caractérisée comme une métropole de rang secondaire parmi les villes du nord du royaume de France et des anciens Pays-Bas⁸. Abrutant entre 20 et 30.000 habitants vers 1300 – et peut-être la moitié un siècle plus tôt – elle connaissait alors une belle prospérité économique non seulement avec ses draps de luxe vendus dans toute l'Europe, mais également grâce à l'intense activité agricole de son arrière-pays et au rôle de relais dans le commerce du vin et du blé qu'elle occupait entre l'Artois, sous domination capétienne, et le comté de Flandre⁹. Douai avait alors un grand poids politique dans ce dernier : le comte y avait installé un châtelain au 11^e siècle, un prévôt au siècle suivant, puis un bailli comtal dans les années 1220, et avait en outre concédé une commune avant 1178. Celle-ci figurait parmi les cinq membres des *scabini Flandriae*, représentants des grandes villes qui conseillaient le comte dans le domaine économique notamment. Depuis 1228, l'échevinage était renouvelé tous les treize mois. Dès avant 1200, son autorité s'imposait sur l'essentiel de l'agglomération, même si, outre le châtelain et le prévôt héréditaire, un nombre restreint d'enclos ecclésiastiques et de seigneurs avaient des droits sur des portions du territoire urbain, comme les sires de Saint-Albin.

Appartenant au diocèse d'Arras, la ville comprenait trois établissements ecclésiastiques en 1200 et le triple un siècle plus tard : aux deux chapitres séculiers de Saint-Amé et de Saint-Pierre et à la commanderie templière (respectivement fondés aux 10^e, 11^e siècle et vers 1155), s'étaient ajoutés l'abbaye cistercienne féminine de Notre-Dame-des-Prés (1210), l'hôpital du petit ordre militaire Saint-Samson de Constantinople (1218), le chapitre féminin de Beaulieu de Sin-le-Noble de l'Ordre de Saint-Victor (c. 1224) et les couvents des Franciscains (c. 1220), des Trinitaires (1257) et des Dominicains (années 1260)¹⁰.

⁷ Sur cette notion d'émergence, vgl. Michel Banniard u. Dennis Philps, À la recherche des genèses langagières, in: La fabrique du signe. Linguistique de l'émergence, hg v. Idem, Toulouse 2010, p. 12-20.

⁸ Nous avons appliqué les critères de centralité urbaine du projet SFB 235 (Monika Escher u. Frank G. Hirschmann, Die urbanen Zentren des hohen und späteren Mittelalters. Vergleichende Untersuchungen zu Städten und Städtelandschaften im Westen des Reiches und in Ostfrankreich, Bd. 1, Thematischer Teil, Trier 2005, S. 33-54). Douai obtient 36 points en 1200, 62 points en 1250 – ce qui le situe au rang des villes épiscopales de l'ouest de l'Empire – puis 64 points en 1300 : il recule alors dans le classement signe d'un ralentissement de son développement (vgl. Brunner [wie Anm. 4], S. 135-141, 145-147, et pour les informations qui suivent: ebd., S. 98-131).

⁹ On a longtemps insisté sur la seule activité drapière (Espinass [wie Anm. 1], Bd. 2, S. 639-1145), mais des études plus récentes ont rééquilibré notre vision des activités économiques locales (Alain Derville, Les draperies flamandes et artésiennes vers 1250-1350. Quelques considérations critiques et problématiques, in: Revue du Nord 54 (1972), S. 357-361, Idem, L'agriculture du Nord au Moyen Age (Artois, Cambrésis, Flandre Wallonne), Villeneuve d'Ascq, 1999, Catherine Dhérent, Abondance et crises. Douai, ville frontière (1200-1375), Bd. 1, unveröffentlichte Dissertation, Université Paris I 1992, S. 88-97).

¹⁰ Né dans l'Empire latin de Constantinople, l'Ordre de Saint-Samson n'avait qu'un seul hôpital en Occident, celui de Douai (Dionysos Stathakopoulos, Discovering a military order of the crusades: The Hospital of St. Sampson of Constantinople, in: Viator 37 (2006), S. 255-273). Dans cette région, les Trinitaires étaient alors considérés comme des Mendiants (Bernard Delmaire, Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle. Recherches sur la vie religieuse dans le nord de la France au Moyen Âge, Bd. 1, Arras 1994, S. 237), même s'ils rachetaient avant tout les captifs (Guilio Cipollone, Cristianità-Islam. Cattività e liberazione in nome di Dio, Roma 1992, S. 404-407).

Mentionnons également les deux grands béguinages organisés vers 1245 (Champfleury et les Wetz). En outre, une dizaine d'hôpitaux furent fondés au cours du 13^e siècle.

Ces établissements constituaient autant de *lieux d'écriture*, d'endroits où de manière plus ou moins institutionnalisée des documents écrits étaient produits¹¹, tout en étant aussi des lieux de conservation des documents – même si ce fut de manière très inégale¹². Notons enfin, que tout proche d'un Hainaut relevant de l'Empire, Douai se situait dans la *Flandre gallicante* – cette partie méridionale du comté où le « français picard » était parlé¹³.

Le multilinguisme à Douai au 13^e siècle

La documentation du Douai médiéval est soit en latin, soit dans une scripta picarde qui évolua au fil du temps¹⁴. Des indices indirects laissent toutefois entrevoir une situation linguistique un peu plus complexe à l'oral. Certes, il n'y avait pas de communauté juive – pas plus que dans les autres villes flamandes d'alors –, ce qui exclut la pratique de l'hébreu ou de langues juives, sauf par d'éventuels gens de passage¹⁵. Mais la frontière linguistique entre domaines roman et flamand se trouvant à une cinquantaine de kilomètres plus au nord¹⁶, des locuteurs du flamand étaient présents en ville : ainsi, au moins deux baillis comtaux de Douai firent une partie de leur carrière dans des villes néerlandophones¹⁷. En outre, les anthroponymes de certains Douaisiens témoignent d'une ascendance flamande¹⁸. Pour

¹¹ Vgl. Martin-Dietrich Gleßgen, Les lieux d'écriture dans les chartes lorraines du XIII^e siècle, in: *Revue de Linguistique Romane* 72 (2008), p. 417-420.

¹² Brunner [wie Anm. 4], S. 192-232.

¹³ Sur le dialecte, vgl. Raymond Dubois, *Le domaine picard: délimitation et carte systématique dressée pour servir à l'inventaire général du picard, et autres travaux de géographie linguistique*, Arras 1957. L'étude de référence est désormais : Serge Lusignan, *Essai d'histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Âge*, Paris 2012.

¹⁴ Description de cette scripta dans Carl Theodor Gossen, *Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters*, Biel 1942, S. 24-48, vgl. auch Idem, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris 1970 ; sur son évolution tardive : Serge Lusignan, *Écrire au nom de la ville: le français picard des clercs de Douai (1370-1440)*, in: *Le gouvernement des communautés politiques à la fin du Moyen Âge. Entre puissance et négociation: Villes, Finances, État. (Actes du colloque en l'honneur d'Albert Rigaudière [6-8 novembre 2008])*, hg v. Corinne Leveleux-Teixeira u. alii, Paris 2011, S. 43-51. – Forcée par le philologue belge Louis Remacle (*Le problème de l'ancien wallon*, Lüttich 1948), la notion de scripta désigne les variétés régionales de l'ancien français écrit, vgl. auch Klaus Gröbl, *Varietätenkontakt und Standardisierung im mittelalterlichen Französisch. Theorie, Forschungsgeschichte und Untersuchung eines Urkundenkorpus aus Beauvais (1241–1455)*, Tübingen 2014.

¹⁵ Jean Stengers, *Les Juifs dans les Pays-Bas au Moyen Âge*, Brüssel, 1950, S. 11, 87-89, Dhérent (wie Anm. 9), Bd. 1, S. 113-114, pensait que quelques juifs avaient pu vivre en ville vers 1300 en s'appuyant sur l'usage de prénoms vétér testamentaires. Il est vrai qu'un certain Simon Le David apparaît dans un chirographe (AMD FF 661/5937 [Juni 1269]), mais on lui verse une rente sur un bien immobilier : il était par conséquent propriétaire dans Douai, ce qui est peu vraisemblable pour un juif. Quant à *Lambers li juis* (= der Jude), plusieurs fois mentionné (AMD FF 583/32 [August 1257], ADN B 1463/1784 [1272] und 1 G 197/1064 [Januar 1273]), ce devait être un converti ou un descendant de converti, puisqu'il a un prénom chrétien, tout comme sa femme Benoîte et sa fille Jeanne, épouse de Philippe Le Merchier. La conservation de nom/surnom Der Jude dans les familles converties est attestée ailleurs (Stengers, S. 87, Gérard Waelpuut, *Les juifs à Mons au Moyen Âge* (1^{ère} partie), in: *Le Moyen Âge* 107 (2001), S. 285).

¹⁶ Vgl. Godefroid Kurth, *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, Bd. 1, Brüssel 1898, Karte.

¹⁷ Gautier du Fossé était bailli à Douai en 1289 puis à Aalst en 1292, Jean d'Assenghem, bailli à Cassel en 1288 et à Douai en 1295-1297 (Brunner [wie Anm. 4], Annexes, S. 66-67). Certains agents subalternes avaient sans doute au moins des notions de flamand du fait des déplacements dans tout le comté lié à leur fonction, ainsi, le 18 mai 1284, le clerc du bailli de Douai et son valet étaient à Ypres pour présenter leurs comptes à l'administration comtale (Georges Espinas, *Une guerre sociale interurbaine dans la Flandre wallonne au XIII^e siècle. Douai et Lille, 1284-1285*, Paris 1930, S. 55-56).

¹⁸ La publication prosopographique de Catherine Dhérent, *Abondance et crises: Douai, ville frontière, 1200-1375*, Boulogne-Billancourt 1996 (= annexe publiée de sa thèse) a servi de base à notre propre base de données prosopographique. On y trouve les lieux suivants : Bergues, Calais, Cassel, Dunkerque, Flandern, Gent, Holland, Looberghe, Veurne, Ypern, Zeeland et l'ethnonyme Der Flamin. Le créancier Jehan de Liévout, venait de Temse (Flandre orientale), AMD FF 660/5841 [November 1264].

autant, la maîtrise de la langue ne devait guère se transmettre au-delà de la première génération installée en ville¹⁹, étant donné l'origine picarde de la très grande majorité des nouveaux habitants²⁰. Et ce d'autant plus que, d'après les maigres éléments métalinguistiques en notre possession, les néerlandophones étaient plus disposés à parler picard que la réciproque²¹.

Si l'existence de la famille *L'Englet* (L'Anglais) montre qu'il y a pu avoir une petite immigration provenant d'outre-Manche²², elle rappelle surtout l'importance des relations commerciales avec l'Angleterre, où les drapiers douaisiens allaient se fournir en laine. Certains d'entre eux avaient peut-être quelques notions d'anglais, même si les transactions se faisaient et s'écrivaient en français²³. À l'inverse, un certain *Cholars de Londres* était de passage à Douai le 2 mai 1284, sans doute pour affaires²⁴. On notera également l'installation en ville d'Italiens : quatre Piémontais qui exerçaient l'activité de prêteur sont ainsi reçus bourgeois de Douai en 1247²⁵, d'autres prêteurs Lombards sont connus à la fin du siècle²⁶ et, malgré leur absentéisme, on comptait au moins cinq Italiens au rang des chanoines de Saint-Amé en 1287²⁷.

¹⁹ Un incident survenu en mai 1284 opposa Lillois et Douaisiens durant plusieurs semaines. Le 19 mai 1284, *Mikiel le Flamenc* (= der Flamin), qui avait logé chez lui un Lillois, fut pris à parti par des Douaisiens : l'enquête comtale reproduit leurs échanges en français picard (Espinass [wie Anm. 17], S. 28-29, § 8). Un des hommes s'adresse à Michel en l'interpelant : *Flamens !* (Flamin !), ce qui laisse à penser que ce dernier était bien originaire de Flandre néerlandophone et peut-être avait-il conservé un certain accent. On sait qu'à Arras, les migrants flamands abandonnaient rapidement leur langue au profit du français, même si une partie du vocabulaire de la draperie provient de leur langue, vgl. Lusignan (wie Anm. 13), S. 211, 238.

²⁰ Vgl. ebd., S. 237-238, Dhérent (wie Anm. 9), Bd. 1, S. 67-68.

²¹ Dans la querelle de 1284 (vgl. Anm. 19), une femme originaire de Furnes est suspectée par des Douaisiens d'être Lilloise car elle leur en parle en *roumans* (français) et *ke on ne parloit mie a Furnes tel langanghe, où il parloit flamenc* (qu'on ne parlait pas cette langue à Furnes, où se parlait le flamand), (Espinass [wie Anm. 17], S. 32 § 13). – Le 24 juin, un Lillois voyageant avec des Frisons est également identifié par une femme car il ne parle pas néerlandais : *Et vous ne parles mie, dit li dame, leur langage. Dont estes-vous ?* (Vous ne parlez pas leur langue, dit la dame, d'où venez-vous ?), ebd., S. 33 § 15. – À la même époque, des Lillois présents à la foire champenoise de Provins sont avertis par des marchands d'Ypern que des Douaisiens veulent en découdre avec eux (ebd., S. 34 § 17). L'avertissement fut sans doute donné en français.

²² On ne sait pas quand la première génération est arrivée : en 1248, Thomassin L'Englet, valet du fils du châtelain emprunte de l'argent pour rembourser les draps qu'il a volés (AMD AA 88, f. 28^r). En 1253, Thomas L'Anglais (le même homme ?) est établi comme brasseur en ville (ebd., f. 31^v). Le charbonnier Adam L'Englet est mentionné en 1263 (AMD FF 660/5792).

²³ Une sorte de règlement de commerce entre les échevins des villes flamandes (y compris néerlandophones) et les autorités anglaises est ainsi produit en français (scripta picarde) en 1261 (AMD AA 90, f. 32^v-33^f). Après la crise anglo-flamande de 1274, une liste des contrats des marchands douaisiens dont les biens avaient été confisqués en Angleterre fut établie à Londres dans une scripta anglo-normande (Espinass [wie Anm. 1], Bd. 3, S. 459-463, Nr. 613, vgl. auch S. 475, Nr. 633). Les contrats étaient passés *par lettere* (charte) ou *par taille* (*tally stick*). Le français était certainement utilisé dans les deux cas : il était alors la langue des relations commerciales, de certaines administrations urbaines avec lesquelles les Douaisiens pouvaient être en contact, et servait en outre de *lingua franca* maritime de la façade atlantique (William Rothwell, Sugar and spice and all things nice: From Oriental bazaar to English cloister in Anglo-French, in: *Modern Language Review* 94 (1999), S. 647-659, Richard Britnell, Uses of French Language in Medieval English Towns, in: *Language and culture in medieval Britain: the French of England c. 1100-c. 1500*, hg. v. Jocelyn Wogan-Browne, Suffolk/Rochester (NY) 2009, S. 81-89, bes. 85-86, Maryanne Kowaleski, The French of England: A maritime *lingua franca* ?, in: ebd., S. 103-117, bes., 107-108, 114-115).

²⁴ Espinass (wie Anm. 17), S. 75 § 2. Selon toute apparence, il témoigne en français.

²⁵ AMD AA 88, f. 28^v : Othes Boule und Guitremin Le Cahorsin von Asti, Eubert Pourcel von Chieri und Jehan del Solier (origine non précisée). Une famille *de Florence* (von Florenz) est attestée à partir de 1253 (ebd., f. 35^v). Des Pourcel furent échevins dès la fin des années 1250 (Dhérent [wie Anm. 9], Bd. 1, S. 288-290).

²⁶ La famille Barde, de Florence, apparaît en 1291 (ebd. S. 232, AMD FF 666/6377).

²⁷ Les papes distribuaient alors des prébendes en échange de la protection accordée aux établissements : ce sont les « provisions de bénéfices », qui s'accompagnaient généralement de la non résidence des prébendiers (Delmaire [wie Anm. 10], S. 190-191). Les 5 chanoines (sur 24) sont les Romains Landulphus und Rolandus,

La diversité linguistique orale de Douai au 13^e siècle fut donc sans doute très relative. Les rues de la ville devaient avant tout résonner de conversations en français et de quelques prières en latin. Si sporadiquement le français picard pouvait se heurter aux colorations dialectales de francophones issus d'autres régions du domaine d'oïl (Parisiens, Champenois, Normands ou Rochelais)²⁸, le multilinguisme binaire alors en vigueur paraît avoir été bien plus simple que dans nombre d'autres villes médiévales²⁹.

Le cadre socioculturel de la « révolution de l'écrit »

Les sources archivistiques permettent avant tout d'éclairer les usages linguistiques scripturaux. L'état de la documentation est très inégal selon les périodes : on dispose de 10 actes pour le 11^e siècle, de 68 pour le suivant³⁰ et de 2.169 pour le 13^e siècle, auxquels s'ajoutent 43 autres documents pragmatiques jusqu'en 1310 (registres, censiers ou comptes)³¹. Ces parchemins nous sont parvenus par l'entremise des archives institutionnelles des établissements ecclésiastiques et laïques tel que l'échevinage (qui représente à lui seul près de 60 % de la documentation). Cependant, grâce au système de validation des chirographes échevinaux, où le bénéficiaire recevait un exemplaire de l'acte, il nous a été possible de repérer 70 pièces qui avaient été conservées chez 34 particuliers avant d'échouer dans un fonds religieux ou hospitalier³². Il faut noter ici le cas remarquable de la famille Mulet, dont 23 documents du 13^e siècle nous sont parvenus suite à un legs pieux³³.

En partant de ces sources, de mentions parfois indirectes, voire de comparaisons avec d'autres villes de la région, nous avons pu reconstituer les phases successives d'utilisation de l'écrit par la société locale – ce que nous avons appelé les *régimes de scripturalité*³⁴. Entre la fin du 11^e siècle et la fin du 13^e siècle, nous avons pu en distinguer trois à Douai et non pas deux comme dans la périodisation générale proposée jusqu'à présent³⁵. Ils correspondent selon nous aux trois *révolutions de l'écrit* touchant la région et constituent le cadre socioculturel du développement d'une tradition discursive pragmatique en français³⁶. On

Baginus von Piacenza, Nicolaus von Piperno (Vieccho ?) und Johannis von Palasono (nicht identifiziert), ADN 1 G 800/3632 (1287).

²⁸ Pierre Orighe, Panetier du roi, et son épouse deviennent bourgeois en 1248 (AMD AA 88, f. 30^v). Trois négociants en vin rochelais apparaissent en 1264 et 1269 (AMD FF 660/5825 und FF 661/5934) et un marchand de toile normand en 1291 (AMD FF 667/6538). Les familles *de France, de Paris, de Troyes, Le Normand* sont attestées (vgl. Dhérent, [wie Anm. 18]).

²⁹ Vgl. le multilinguisme complexe des villes des marges orientales de la *Latinitas* (Uses of the written word in Medieval towns. Medieval Urban Literacy II, hg. v. Marco Mostert u. Anna Adamska, Turnhout 2014, S. 19-116) ou celui des régions excentrées de l'empire Plantagenêt comme les Galles et la Gascogne, vgl. David A. Trotter, L'anglo-français au Pays de Galles: une enquête préliminaire, in: *Revue de Linguistique Romane* 58 (1994), S. 461-488, Idem, *Mossenhor, fet metre aquesta letra en bon francés: Anglo-French in Gascony*, in: *De mot en mot: Essays in honour of William Rothwell*, hg. v. Stewart Gregory u. Idem, Cardiff 1997, S. 199-222). C'est évidemment dû à une situation écolinguistique bien différente de celle de Douai (vgl. Louis-Jean Calvet, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris 1999).

³⁰ Brunner (wie Anm. 4), S. 319-324.

³¹ Ebd., S. 153-192.

³² Ebd., S. 192-263, bes. 232-261.

³³ Ebd., S. 254-261.

³⁴ Ebd., S. 151-152. Panorama des *régimes de scripturalité* successifs à Douai et alentour depuis l'époque romaine, ebd., S. 291-329.

³⁵ Vgl. François Menant, Les transformations de l'écrit documentaire entre le XII^e et le XIII^e siècle, in: *Écrire, compter, mesurer: vers une histoire des rationalités pratiques*, hg. v. Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber, Paris 2006, S. 33-50 und Paul Bertrand, À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles, in: *Médiévales* 56 (2009), S. 75-92.

³⁶ Vgl. les remarques de Maria Selig, Le passage à l'écrit des langues romanes – État de la question, in: *Le passage à l'écrit des langues romanes*, hg. v. Idem, Barbara Frank u. Jörg Hartmann, Tübingen, 1993, S. 13-16.

devra se contenter ici d'évoquer leurs principales caractéristiques³⁷. Entre 1100 et 1170 environs, Douai connut une *restricted literacy* avec un monopole ecclésiastique sur la production de l'écrit et fut même un petit foyer de la Renaissance culturelle du 12^e siècle grâce à deux *magistri* de l'école capitulaire de Saint-Amé. La deuxième phase, entre 1170 et 1240 environs, fut la période charnière : nobles et bourgeois étaient désormais bien impliqués dans la scripturalité, la langue vernaculaire fit son apparition dans le domaine documentaire et sans doute également littéraire avec les chansons de geste³⁸. De petites écoles mixtes où l'on enseignait peut-être déjà en français picard fonctionnaient vers 1200 à côté des deux écoles latines des chapitres séculiers³⁹. Fort des acquis de cette période, le troisième temps débuta vers 1250 et se prolongea au début du 14^e siècle : les actes se comptèrent dès lors par milliers et connurent une forte diversification typologique, les écrits de gestion et les pratiques archivistiques se systématisèrent. La scripturalité se diffusa dans la population urbaine comme le montrent quelques rares mentions de livres dans des testaments⁴⁰ ; elle touchait notamment des artisans, hommes ou femmes en mesure de tenir leurs comptes par écrit⁴¹. Comme nous le verrons, le français écrit se développa au point de devenir dominant dans la documentation. L'inégale répartition chronologique des sources entre les deux dernières périodes amène à privilégier une approche qualitative pour la deuxième phase, alors que quelques considérations statistiques sont envisageables pour la dernière⁴².

2. Les débuts du français picard dans la documentation douaisienne

Les auteurs qui se sont intéressés à la *Verschriftlichung* du français dans l'écrit documentaire ont mis en avant le rôle des laïcs et l'importance des villes dans la promotion du vernaculaire⁴³. Ce n'est pas faux dans le cas de Douai, mais à condition de ne pas envisager les choses schématiquement (français urbain des bourgeois vs latin savant des clercs). Pour estimer correctement la place tenue par le milieu urbain dans ce passage à l'écrit, il convient de prendre en compte tous les facteurs, à commencer par les *usagers de l'écrit* – c'est-à-dire ceux qui ont participé à l'élaboration d'un document (scribe, rédacteur, auteur) mais aussi le ou les bénéficiaires, ainsi que ceux qui avaient intérêt à la conservation du parchemin.

³⁷ Vgl. nos éléments de synthèse, Brunner (wie Anm. 4), S. 439-444. Cette nouvelle périodisation a été reprise par Paul Bertrand, *Les écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaire (entre royaume de France et Empire, 1250-1350)*, Paris 2015, bes. S. 22.

³⁸ Brunner (wie Anm. 4), S. 404-406. La *Chanson d'Antioche* est attribuée à Graindor de Douai, celle de *Fierabras* à Gautier de Douai (fin 12^e siècle).

³⁹ Bzw. ebd., S. 384-389 und S. 332-336.

⁴⁰ 5 testaments sur 86 mentionnent des livres (ouvrages juridiques chez deux chanoines, *Livres d'heures* chez trois femmes), ebd. S. 417-425. On n'a guère d'indice probant d'une production littéraire vernaculaire à Douai, la concurrence d'Arras en ce domaine devait être trop importante, ebd. S. 406-408. Sur la réception littéraire à Douai : ebd. S. 410-414.

⁴¹ Ebd., S. 391-399, 828-832.

⁴² 75% de la documentation du 13^e siècle est postérieure à 1250. On note une chronologie décalée entre les fonds religieux (2/3 des actes de ces fonds sont de la première moitié du siècle) et le fond échevinal où plus de 99% des actes sont postérieurs à 1250).

⁴³ Arthur Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris 1894, S. 467: „C'est dans les villes du Nord qu'on paraît avoir commencé à écrire des chartes en langue vulgaire“, Gossen, *Die Pikardie* (wie Anm. 14), S. 14 (avec insistance sur les laïcs), Jacques Monfrin, *Le mode de tradition des actes écrits et les études de dialectologie* (1968), in: Idem, *Études de philologie romane*, Genf 2001, S. 150-155 (tout en notant la diversité des situations selon les régions), Idem, *L'emploi de la langue vulgaire dans les actes diplomatiques du temps de Philippe Auguste*, in: *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations* (Actes du colloque de Paris, 29 septembre – 4 octobre 1980), hg. v. Robert-Henri Bautier, Paris 1982, S. 787, Jakob Wüest, *Les scriptae françaises II. Picardie, Hainaut, Artois, Flandres*, in: *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, Bd. II/2, *Die einzelnen romanischen Sprachen und Sprachgebiete vom Mittelalter bis zur Renaissance*, hg. v. Günter Holtus, Michael Matzelin u. Christian Schmit, Tübingen 1995, S. 302: „l'initiative vient du milieu urbain“, Lusignan (wie Anm. 6), S. 50-51.

L'analyse du contenu de l'acte et celle de son contexte communicationnel sont tout aussi essentielles pour essayer de comprendre ce phénomène.

Un foyer précoce du passage à l'écrit vernaculaire

Le Douaisis en fut l'un des premiers foyers dans le domaine d'oïl⁴⁴. Parmi les 25 actes originaux connus en ancien français de la Belgique et du nord de la France antérieurs à 1226⁴⁵, onze sont directement liés à Douai et deux autres à ses environs proches⁴⁶. Pour autant, les onze premiers ne sont pas purement urbains, à commencer par le plus ancien conservé, datant de février 1204 (Abb. 1)⁴⁷. Ce parchemin dépourvu de signes de validation⁴⁸ est une reconnaissance de dette pour l'achat de 81 *muids* (soit 58 tonnes) de blé, remboursable en nature sur six années, par Guillaume de Hornaing à Doucet Le Cangeor, Garin Mulet et Enguerran Le Drapier, sans doute marchands de céréales et vraisemblablement bourgeois de Douai⁴⁹. Les garanties offertes par le débiteur montrent que celui-ci appartenait à la petite ou moyenne aristocratie rurale d'Ostrevent, petit pays situé entre Douai et Valenciennes : il possédait des terres dans le village de Fressain et donne le nom d'une douzaine de *plèges* (garants) appartenant à la noblesse rurale de cette région. La transaction fut en outre validée par deux petits échevinages ruraux (Fressain et Brebières) et seule l'ultime garantie fut donnée à Douai, dans la maison de Simon Roussel, un simple particulier dont l'implication dans cette affaire n'est pas claire. C'est sans doute dans ce dernier temps de la transaction que le document fut produit par un scribe professionnel⁵⁰.

⁴⁴ Vgl. Brunner (wie Anm. 4), S. 597-598. Les actes antérieurs à celui de 1204 sont rares : outre deux actes anglo-normands de 1140-1160, on connaît des copies de la charte-loi de Chièvres (Belgien, Hennegau), un chirographe (perdu) de Tournai de 1197 et trois petits textes des environs de Cambrai et d'Arras non datés circa 1200 (vgl. Anm. 45).

⁴⁵ Maurits Gysseling, *Les plus anciens textes français non littéraires en Belgique et dans le Nord de la France*, in: *Scriptorium* 3 (1949), S. 190-211. Il a édité 29 pièces, mais les Nr. 1 à 3 sont des documents non datés (fin 12^e siècle ?) et le Nr. 4 est en fait du milieu du 13^e siècle, vgl. Brunner (wie Anm. 4), S. 598.

⁴⁶ Gysseling (wie Anm. 45), Nr. 5, 10, 15-18, 21-22, 24-26 und 8 (seigneurie de Cuincy à 4 km de Douai) et 29 (abbaye d'Anchin à une douzaine de km) (= *Inventaire systématique des premiers documents des langues romanes*, hg. v. Barbara Franck u. Jörg Hartmann, Bd. 4, Tübingen 1997, Nr. 71.068, 71.076, 71.080, 71.091-3, 71.095, 71.097-9, 71.101-3, 71.106).

⁴⁷ AMD FF 900 (= Gysseling [wie Anm. 45], Nr. 5), édité dans Gleßgen (wie Anm. 2), ChDouai0001. Analyse détaillée du document : Brunner (wie Anm. 4), S. 529-534.

⁴⁸ Ce n'est pas un chirographe et il n'y a pas de trace de scellement : il pourrait s'agir d'une forme de document précédent les chirographes échevinaux (ebd., S. 533).

⁴⁹ Ebd., S. 529.

⁵⁰ La main paraît être la même que celle d'un acte en latin en faveur de Saint-Amé de 1205 (ADN I G 195/1023), vgl. Brunner (wie Anm. 4), S. 630.



[Abb. 1: Le plus ancien acte en français– AMD FF 900 (Février 1204)]

Avons-nous là un *unicum* ou le vestige d'un type d'actes en langue vernaculaire qui n'a pas été conservé par ailleurs ? Il est difficile de trancher : la plupart des transactions de ce genre était alors menée exclusivement à l'oral comme le montre la pratique des *records* échevinaux encore attestée au siècle suivant⁵¹. D'un côté, l'importance de l'achat, garanti sur des biens fonciers et à hauteur de 110 marcs, a pu favoriser une mise par écrit exceptionnelle⁵². Mais comme cette période est antérieure au développement du souci archivistique de la « troisième révolution de l'écrit », il est fort possible que ce type d'actes privés n'ait tout simplement pas laissé d'autre trace. D'ailleurs, la raison pour laquelle ce parchemin s'est retrouvé aux Archives communales reste mystérieuse⁵³.

Ce n'est ensuite que vers 1219 qu'on voit réapparaître des actes en français⁵⁴. L'aristocratie locale, possessionnée dans les campagnes environnantes, est presque toujours impliquée dans les sept documents antérieurs au plus ancien chirographe d'août 1224⁵⁵. Ainsi

⁵¹ Ebd. S. 501-508.

⁵² On sait qu'au début du siècle suivant, 1 marc équivalait à 20 sous (Dhérent, [wie Anm. 9], Bd. 2, S. 6). Si l'équivalence était la même en 1204, cela reviendrait à plus de 27 sous le muid. Or en 1187, le muid valait 79 sous à Douai mais seulement 32 sous à Lille et 21 à Hazebrouck (Gérard Sivéry, Les débuts de l'économie cyclique et de ses crises dans les bassins scaldien et mosan. Fin du XII^e et début du XIII^e siècle, Revue du Nord 64 (1982), S. 674). La différence de prix entre 1187 et 1204 est-elle le reflet d'une crise locale ?

⁵³ Nous avons émis l'hypothèse que la dette n'avait pas été remboursée (le document n'est pas annulé) et que l'un des créanciers l'avait déposé à la halle échevinale, peut-être quand lui ou un de ses ayants-droits fut échevin, Brunner (wie Anm. 4), S. 533-534. Aucun des trois créanciers n'apparaît dans les listes (incomplètes) des échevins, mais Gilles Mulet, probable descendant de Garin, fut plusieurs fois échevins entre 1248 et 1254, vgl. Anm. 33.

⁵⁴ Une charte de 1209, n'est connue que par une copie (et traduction ?) du 14^e siècle (Félix Brassart, Histoire du château et de la châtellenie de Douai: des fiefs, terres et seigneuries tenus du souverain de cette ville, depuis le X^e siècle jusqu'en 1789, Bd. 3: Preuves, Douai 1877, Nr. 48). Nous la laissons de côté par prudence, mais elle va dans le sens de notre propos : Pierre de Douai, oncle du châtelain Wautier III. récemment décédé, rappelle devant des témoins appartenant à la noblesse rurale locale (ses parents) ainsi que trois clercs, le contenu du douaire d'Agnès, veuve de son neveu. Celle-ci dispose de rentes dans Douai et de plusieurs fiefs ruraux.

⁵⁵ Gysseling [wie Anm. 45], Nr. 8 (1219), 10 (1219), 15 (1223-4), 16-17 (1223, même acte juridique) und 18 (1224). Il n'y a pas de noble dans le *bail à ferme* de 1218/9 (concession d'une terre située à 14 km de Douai en

Pierre de Lambres, déjà présent en 1204, est auteur d'actes en 1219 et 1223⁵⁶. Rares sont les chartes ne concernant que des laïcs⁵⁷, dont la conservation fut nécessairement moins bonne que celles en faveur des établissements religieux. Ceux-ci sont en effet bien représentés parmi les bénéficiaires : le chapitre de Saint-Amé en 1218/9 et 1224, le Temple de Douai en 1219 et l'abbaye cistercienne des Prés en 1223⁵⁸. Aucun de ces actes n'implique que des ecclésiastiques, qui d'ailleurs continuèrent à privilégier entre eux le latin durant tout le siècle et bien au-delà⁵⁹. Mais si le poids des laïcs fut prépondérant dans la promotion du français, ce fut le fait non pas des bourgeois de Douai, mais bien de l'élite nobiliaire rurale, petite et surtout moyenne. On peut sans doute corrélérer ce constat avec la crise qui affecte ce groupe dans le nord de la France autour de 1200 : les revenus fonciers et agricoles s'effritent alors et subissent les fluctuations de la conjoncture⁶⁰, les amenant à un déclassement économique et finalement social face à la prospérité des citadins. Selon G. Spiegel, l'espèce de crise identitaire qui en découla suscita le développement de la prose vernaculaire et tout particulièrement de l'historiographie, conçu comme un instrument de prestige lignager⁶¹. L'apparition du français des chartes a pu participer d'une même logique.

En définitive, quelle part occupa le milieu urbain dans les tout débuts du français documentaire ? À notre sens, Douai joua un rôle plus économique et social que purement culturel dans la *Verschriftlichung*. En d'autres termes, la culture scripturaire française des élites nobiliaires rurales impliquées dans les relations socio-économiques polarisées par Douai donna l'impulsion au développement d'une nouvelle forme d'écrit documentaire vernaculaire qui trouva en ville un terreau fertile pour s'épanouir.

Le choix du français picard à la chancellerie communale

À cet égard, l'évolution des pratiques langagières de la chancellerie communale est à la fois emblématique de cette vernacularisation et particulière par la radicalité de l'adoption du français décidée vers 1224.

ferme pour 6 ans par la collégiale Saint-Amé à un *maire* de village, c'est-à-dire à un très gros paysan) dont l'original est perdu mais qui fut consigné vers 1220 dans le cartulaire de Saint-Amé (Bernard Delmaire, À l'origine du bail à ferme dans le Nord de la France: le rôle des chanoines séculiers (fin XII^e-début du XIII^e siècle), in: Peasants and townsmen in medieval Europe: Studia in honorem Adriaan Verhulst, hg. v. Jean-Marie Duvosquel u. Erik Thoen, Gent 1995, S. 529-539 [Ausgabe, S. 535-537]). Analyse détaillée du dossier, Brunner (wie Anm. 4), S. 602-608.

⁵⁶ Gysseling [wie Anm. 45], Nr. 5 (comme garant), 10 und 16-17 (mit seinem Sohn). Ce sire de Noyelles-sous-Bellone (à 10 km de Douai) semble avoir appartenu à la haute aristocratie locale.

⁵⁷ Ebd., Nr. 8 (1219) est un acte purement féodal : Baudouin de Cuincy-Baudouin concède un accroissement de fief à son neveu dans ce village. Le Nr. 15 règle en 1223/4 un différend sur des biens entre le chevalier Robert de Quiéry-la-Motte (à 10 km de Douai) et Alice Baudane, ancêtre de la famille Mulet (vgl. Anm. 33).

⁵⁸ Bzw. Delmaire [wie Anm. 55], Gysseling [wie Anm. 45], Nr. 18, 10 und 16-17.

⁵⁹ Sur les compétences en latin du clergé, vgl. Brunner (wie Anm. 4), S. 368-383.

⁶⁰ Sivéry (wie Anm. 52), S. 673-676, note une crise céréalière dans la région vers 1200 puis vers 1224-1225. Ce sont selon lui les débuts de ce qu'il appelle la « nouvelle économie » cyclique, qui rompt avec l'économie exclusivement rurale de la période antérieure : désormais les fluctuations des prix touchent aussi bien les céréales que les draps ou le salariat (S. 670-672).

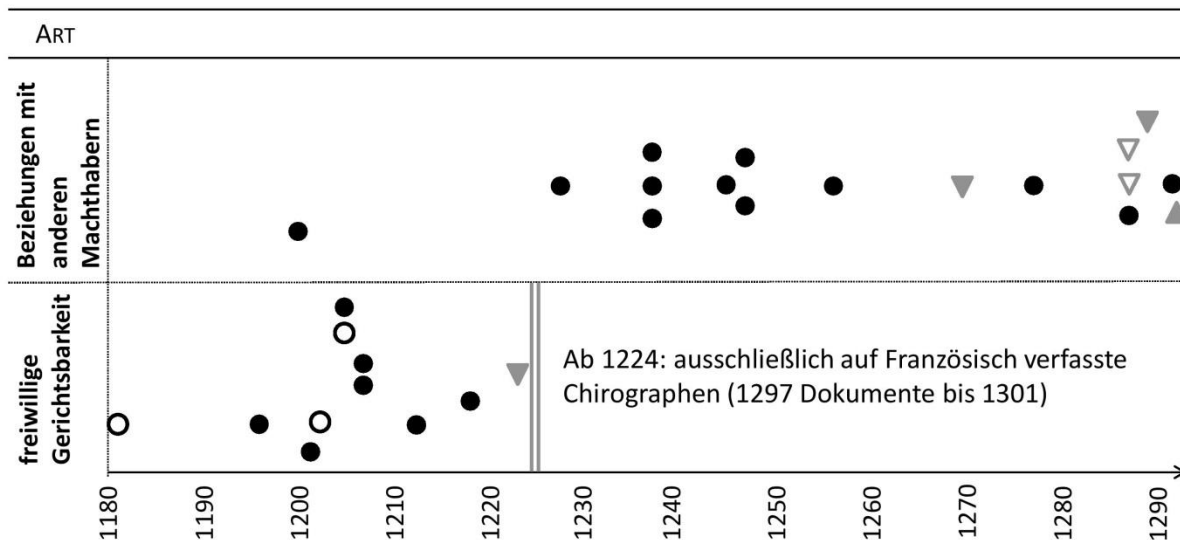
⁶¹ Vgl. Gabrielle Spiegel, *Romancing the past. The rise of vernacular prose historiography in Thirteenth-century France*, Berkeley/ Los Angeles/ Oxford 1993. Nous avons aussi pu noter le poids de l'aristocratie dans le passage au français des actes du diocèse de Thérouanne dans les années 1240, Thomas Brunner, *Le passage du latin au français dans les chartes du diocèse de Thérouanne au XIII^e siècle*, in: *Le diocèse de Thérouanne au Moyen Âge* (Actes de la journée d'études tenue à Lille le 3 mai 2007), hg. v. Jeff Ryder u. Benoît-Michel Tock, Arras 2010, S. 135-147.

Die Sprache der Urkunden der Douaiser Schöffen (1181-1293)

LEGENDE 1) Sprache

● ○ Latein ▲ ▼ pikardische Skripta ▽ unbekannte, wahrscheinlich pikardische Skripta

2) Beglaubigungsmittel

○ Hauptsiegel und andere Instanz ● ▼ ▽ Hauptsiegel der Stadt ▲ Siegel *ad causas*

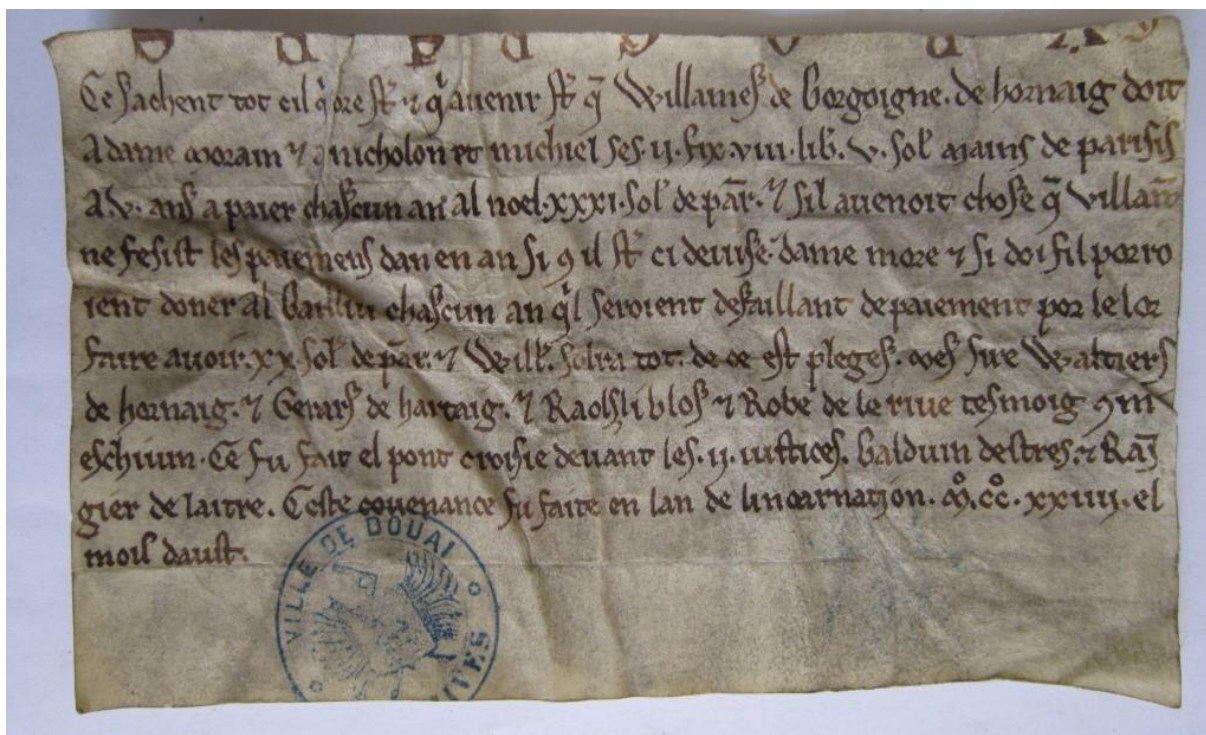
Le corpus des actes échevinaux de Douai remonte à 1181 (Abb. 2)⁶². Jusqu'en 1223, quel qu'ait été le contenu de la charte, le document était rédigé en latin et scellé du Grand sceau de la commune⁶³. En avril 1223 ou 1224, les échevins scellèrent une charte en français mettant fin à un différend entre deux laïcs⁶⁴. Cet acte qui marque l'introduction du français à la chancellerie échevinale est une sorte d'*unicum*. En effet, en août 1224, on voit apparaître le premier chirographe échevinal (Abb. 3). Dès lors, tous les actes de juridiction gracieuse validés par l'échevinage de Douai furent écrits sous cette forme et exclusivement en français. C'est dans cette langue également que les *bans* de la législation urbaine, dont les plus anciens conservés remontent au milieu des années 1220, furent mis par écrit⁶⁵. L'adoption du français par l'administration communale fut donc brusque et subite et ne peut à ce titre que résulter d'un choix délibéré. Pour autant, nous allons voir que le latin continua à être utilisé en ville pendant tout le siècle.

⁶² Vgl. Brunner (wie Anm. 4), S. 508-518.

⁶³ Thomas Brunner, Le „Martinet“, grand sceau de la commune de Douai (fin XII^e-XV^e siècle). Recherches sur le sens perdu d'un sceau, in: Le sceau dans les Pays-Bas méridionaux, X^e-XVI^e siècles. Entre contrainte sociale et affirmation de soi (Actes du colloque de Bruxelles et Namur, 27-28 novembre 2014), hg. v. Marc Libert u. Jean-François Nieus, à paraître.

⁶⁴ Gysseling (wie Anm. 45), Nr. 15, vgl. Anm. 57.

⁶⁵ Espinas (wie Anm. 1), Bd. 3, Nr. 24 (Juni 1225). Le plus ancien registre conservé (AMD AA 88) remonte aux années 1240 (Brunner [wie Anm. 4], S. 847-850), mais la copie des bans des années 1220-1230 dans un registre du 16^e siècle (AMD AA 97) suggère l'existence d'un premier registre perdu inauguré dans les années 1220 ou bien la conservation des bans sur des bouts de parchemin.



[Abb. 3: Le plus ancien chirographe des échevins de Douai – AMD FF 657/5625 (August, 1224)]

3. Un français qui progresse face au latin durant le 13^e siècle

À partir des années 1220, la culture de l'écrit de Douai présente un nouveau visage puisque désormais deux langues sont utilisées. Pour l'historien se pose la double question des usages sociaux de ces langues (furent-elles concurrentes ou complémentaires ?) et de l'évolution de leurs rapports. D'un point de vue sociolinguistique, c'est la question du statut des langues qui est en jeu : le multilinguisme douaisien de cette époque connaissait une hiérarchie entre latin et français, à l'instar d'une situation de diglossie, mais qui fut mouvante⁶⁶.

Approche quantitative d'une évolution

Le corpus douaisien permet de tenter une approche quantitative de ces évolutions, à condition d'avancer prudemment, en raison des milliers d'actes perdus, et de varier les échelles d'analyse pour ne pas tirer de conclusions erronées de la seule lecture des données chiffrées. Nous devons nous contenter ici de quelques remarques générales en partant des tableaux où nous avons répartis par décennie les actes datés des principaux fonds douaisiens au 13^e siècle (Taf. 1 und 2)⁶⁷.

⁶⁶ Vgl. Benoît Grévin, L'historien face au problème des contacts entre latin et langues vulgaires au Bas Moyen Âge (XII^e-XV^e siècle). Espace ouvert à la recherche. L'exemple de l'application de la notion de diglossie, in: Mélanges de l'École Française de Rome – Moyen Âge, 117 (2005), S. 447-469.

⁶⁷ Notre analyse porte par conséquent sur 2024 pièces. Les 145 autres n'étaient pas datées précisément ou n'appartenaient pas aux institutions retenues dans le Taf. 2, comme les fonds épars des divers hôpitaux de la ville ou les petits chartriers de particuliers, tels les actes de la famille Mulet. Pour eux, sur 23 actes conservés entre 1223/4 et 1287, seuls quatre, de 1270 et 1271, sont en latin (AMD, anc. cote BMD, ms 1096/I/14-17).

Taf. 1 : Répartition linguistique par décennie de la langue des actes datés des principales institutions douaisiennes

	inkl. Chirographen		exkl. Chirographen	
	Latein	Französisch	Latein	Französisch
1201-1210	31	1	31	1
1211-1220	64	3 4,5%	64	3 4,5%
1221-1230	91	17 15,8%	91	7 7%
1231-1240	79	22 21,8%	79	16 17%
1241-1250	84	47 35,8%	84	25 23%
1251-1260	32	182 85%	32	30 48,5%
1261-1270	32	322 90,9%	32	29 47,5%
1271-1280	19	373 95,1%	19	49 72%
1281-1290	27	156 85,3%	27	42 61%
1291-1300	20	422 95,5%	20	46 70%
SUMME	479 23,7%	1545 76,3%	479 65,9%	248 34,1%

La partie gauche du Tableau 1 laisse apparaître une rupture brusque dans la répartition linguistique des documents vers 1250 : la progression graduelle du français au cours des décennies fait place à une lourde inversion de tendance. Dès lors, plus de 85% des actes sont en langue vernaculaire et au cours des trois dernières décennies du siècle, la part du latin semble se réduire autour de 5% du corpus⁶⁸. Ce constat doit être nuancé, car après 1250, le système d'archivage des chirographes devint plus efficace et la présence de ce type de documents trouble l'analyse. La partie droite du tableau, qui n'en tient pas compte, montre en effet une progression du français plus lente, en trois temps. Entre les années 1220 et 1250, l'usage minoritaire du français se développe à l'ombre d'une scripturalité latine héritée des périodes antérieures. Au cours des deux décennies suivantes, latin et français connaissent une forme de coexistence en ville (qui reflète en fait une large complémentarité). Puis après 1270, l'équilibre se rompt au profit de la langue vernaculaire qui devient clairement dominante dans la documentation. La « troisième révolution de l'écrit » se caractérise donc aussi par une inversion du poids respectif des langues écrites à l'échelle de l'agglomération⁶⁹.

Cette trame générale doit toutefois être nuancée en changeant de focale dans l'analyse. Toutes les institutions douaisiennes ne sont pas passées au français en même temps. Elles l'ont fait selon leur propre rythme, en fonction de leurs habitudes documentaires. Il a par conséquent existé des « contemporains non contemporains »⁷⁰. Le Tableau 2 montre ainsi que la vieille collégiale Saint-Amé est l'institution la plus conservatrice, même si l'affaiblissement du nombre d'actes conservés après 1250 amène à être prudent⁷¹, et même si l'on note que les

⁶⁸ Il y a un trou inexplicé dans la série des chirographes conservés au cours des années 1280, mais il ne marque sans doute pas un ralentissement de la production documentaire, vgl. Brunner (wie Anm. 4), S. 545-547.

⁶⁹ Ebd., S. 608-620.

⁷⁰ Jérôme Baschet, L'histoire face au présent perpétuel. Quelques remarques sur la relation passé / futur, in: Les usages politiques du passé, hg. v. François Hartog u. Jacques Revel, Paris 2001, S. 59.

⁷¹ Cet affaiblissement se retrouve dans la plupart des fonds de la région, vgl. Bernard Delmaire, La diplomatie des actes échevinaux d'Aire-sur-la-Lys au XIII^e siècle, in: La diplomatie urbaine en Europe au Moyen Âge. Actes du congrès de la Commission internationale de diplomatie, Gand, 25-29 août 1998, hg. v. Walter Prevenier u. Thérèse De Hemptinne, Leuven 2000, S. 104-105, und Jean-François Nieus, Les chartes des comtes de Saint-Pol (XI^e-XIII^e siècles), Nancy 2008, S. 48-50.

donations de laïcs se font en français après cette date, alors que le latin semble être confiné aux actes entre ecclésiastiques. Les abbayes féminines des Prés et de Beaulieu suivent une tendance un peu semblable, mais après 1270 le français s'affirme plus distinctement qu'à Saint-Amé. Mieux intégrés à la vie urbaine, les deux grands béguinages reçoivent des actes en français dès leur fondation : le côté plus conservateur de celui de Champfleury pourrait s'expliquer (si les archives sont représentatives) par sa plus grande institutionnalisation, car il dispose de sa propre paroisse dès 1245⁷². Enfin, les fonds clairsemés des ordres militaires, socialement et culturellement très liés à l'aristocratie laïque, montrent une préférence précoce pour les actes en français.

Le cas de la chancellerie communale

La production de la chancellerie communale est la mieux documentée : on peut la suivre à travers 27 actes étalés entre 1181 et 1293 (Abb. 2)⁷³. Le latin fut en situation de monopole des origines à 1223/4. Entre 1224 et 1270, une stricte répartition fonctionnelle s'observe entre les actes de juridiction gracieuse en français et les chartes scellées en latin par lesquelles les relations avec les autres pouvoirs étaient entérinées (essentiellement les comtes de Flandre et les rois de France, mais également des seigneurs de la région). Au cours des trois dernières décennies du siècle, une nouvelle répartition semble se dessiner au sein des chartes scellées : dès 1270, le français fut adopté dans les relations avec les pouvoirs à l'échelle régionale (comte de Flandre, abbayes féminines) alors que le latin perdurait dans les actes à destination d'un pouvoir plus éloigné comme celui du roi⁷⁴. En 1293, l'introduction d'un sceau *ad causas* à côté du Grand sceau compléta le dispositif. Tous les actes scellés par après au moyen de ce nouvel instrument furent écrits en français.

La progression du prestige du français peut en outre se noter à de petits détails : la légende du Grand sceau était en latin, celle du nouveau sceau *ad causas* en français⁷⁵. Dans la *divisa* qui séparait deux exemplaires d'un même chirographe, la forme picarde CIROGRAPHE l'emporta à partir des années 1290 sur le latin CYROGRAPHUM qui n'apparut plus dans les années 1290 que dans les actes rédigés par une même main, sans doute celle d'un clerc de l'échevinage attaché à de vieilles habitudes⁷⁶. Le triomphe du français sur le latin à la halle échevinale vers 1300 trouve sans doute son meilleur symbole dans le cartulaire inauguré dans les années 1310. Un clerc échevinal y retranscrivit tous les privilèges reçus par la ville depuis le règne de Philippe Auguste : les chartes en latin furent intégralement recopiées et systématiquement suivies d'une traduction en *rommans* c'est-à-dire en français picard⁷⁷.

⁷² Brunner (wie Anm. 4), S. 136.

⁷³ Ebd., S. 621-624.

⁷⁴ Brunner (wie Anm. 61), Annexe 1.

⁷⁵ Sur la progression du français dans les légendes de sceaux de nobles, vgl. Brunner (wie Anm. 4), S. 620-624.

⁷⁶ Ebd., S. 555-562. Nous n'avons plus retrouvé la forme latine dans les séries AMD, FF 669 (1301-1310) und FF 584 (1300-1350).

⁷⁷ AMD AA 84, f. 1^r. Sur la désignation médiévale du picard, vgl. Lusignan (wie Anm. 13), S. 84-92.

[Taf. 2: Latin et Français dans les principaux fonds d'archives douaisiens (1200-1300), sur 727 documents datés].

	RELIGIÖSE EINRICHTUNGEN																SCHÖFFEN		SUMME		
	Kanonikerstift Saint-Amé		Frauenklöster				Beginenhöfe				Ritterorden			Mendi- kanten		SUMME					
			Zisterzienserin- nenabtei des Prés		Stiftsdamen von Beaulieu (Sin-le- Noble)		Wetz		Champfleury		Templer		Hl. Samson	Trinitarier							
	L	F	L	F	L	F	L	F	L	F	L	F	F	L	F	L	F	L	F	L	F
1201- 1210	30		1												31			1?	31	1	
1211- 1220	40	2	22	1						1	1				63	3 4,5%	1		64	3 4,5%	
1221- 1230	54	2	24	2	8					2	3				88	5 5,4%	3	2	91	7 7%	
1231- 1240	44	10	29	2	6	1		2				1			79	16 17%			79	16 17%	
1241- 1250	30	6	33	10	12	4	2	2	4	1		3	1		81	25 23%	3		84	25 23%	
1251- 1260	8	5	9	10	5	4	1	4	3	6	1	2		3	1	30	30 50%	2		32	30 48,5%
1261- 1270	16	2	10		5	4		13	1				2		32	21 39%		8	32	29 47,5%	
1271- 1280	6	16	5	7	1	5	1	14	6	2*			1		19	45 70%		4	19	49 72%	
1281- 1290	12	7	6	9	1	7	3	7	3	2		2	1		25	37 60%	2	5	27	42 61%	
1291- 1300	9	7	1	3	1	9	2	5	1			6		1	14	32 69%	6	14	20	46 70%	
SUMME	249	57 18,5%	140	44 23,5%	39	34 46,5%	9	47 84%	18	11 37%	4	17 81%	6 100%	3	3	462 68,4%	214 31,6%	17	34 68%	479 65,9%	248 34,1%

Conclusion

L'un des bouleversements majeurs de la révolution de l'écrit qui toucha Douai au 13^e siècle fut le renversement de la situation linguistique dans la documentation. En 1200, le latin exerçait un monopole total sur l'écrit. En 1300, les deux langues n'étaient pas tout à fait considérées sur un pied d'égalité – le latin conservait son prestige –, mais le vernaculaire s'était imposé partout et dominait même très largement dans certaines institutions comme l'échevinage. On est sorti de la nette situation diglossique du Moyen Âge central pour entrer dans un multilinguisme plus subtil à l'écrit qui dans l'ensemble va perdurer à Douai jusqu'à la fin de la période médiévale, voire au-delà.

Cette vernacularisation des actes semble s'être déroulée en deux mouvements. À la fin de la « deuxième révolution de l'écrit », entre les années 1200 et 1240, le milieu urbain paraît avoir été le réceptacle d'une innovation linguistique dans les pratiques de l'écrit suscitée par la noblesse des campagnes ou du moins par les relations entre l'élite rurale et la ville. Douai fut alors un acteur quelque peu passif du passage à l'écrit du français, si ce n'est au sein de l'échevinage qui fit le choix du français pour les affaires courantes et locales dès 1224. Puis vers le milieu du siècle, alors que débutait la troisième phase de la révolution de l'écrit, l'ensemble des institutions douaisiennes devinrent des acteurs très dynamiques de cette vernacularisation qui en l'espace d'une à deux générations s'étendit à l'ensemble de la culture écrite documentaire. La production de la commune, institution dominée jusqu'à la fin du siècle par les familles patriciennes de grands négociants et de drapiers, paraît avoir été le fer de lance de ce mouvement. Douai doit être considéré comme étant alors le moteur d'une scripturalisation des pratiques sociales de la société environnante qui passait par l'usage du français picard.